

# Réunion du Comité Directeur

## Jeudi 09 septembre 2010

**Membres absents excusés : Danielle Nicaise – J.François Chalon – Christian Guillaud**

**Participent à la réunion :**

- Rémi STRASBERG , Président du Comité Régional
- Fabrice SAUVEGRAIN , Délégué Régional
- Charly GONZALEZ , Délégué Départemental Yonne
- Antonin COIS , représentant David CLUZEAU , Président Régional de la Ligue de l'Enseignement.

\*\*\*\*

### *1) Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 30 juin 2010*

Certains membres du CD pensent que la phrase « *Malgré cela , impossibilité de travailler , certains de ceux qui étaient défavorables ayant une attitude gênante* » n'aurait pas dû apparaître .

*Ce compte-rendu est adopté ( 6 voix pour - 4 contre des membres du Comité Directeur présents à cette réunion ) . ( N'a pas voté D.Vallée absent à la réunion du 30 juin ) .*

Daniel Vallée , en tant que responsable du billard , a fait part de son mécontentement engendré par la rédaction similaire des règlements sportifs car il pense que , par exemple , le chapitre « Sanctions » est inutile , les joueurs de billard ayant un comportement irréprochable .

### *2) Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur/CTD. du 30 juin*

Certains membres du CD pensent que la phrase « *Certains participants à la réunion remettant en cause le fonctionnement d'un Comité Directeur , la Présidente décide de mettre fin au débat* » reflète mal l'ambiance de la réunion .

Daniel Vallée , en tant que responsable du billard , demande que dans ce compte-rendu , au chapitre « Point sur les activités (Billard) » , le mot « Compétition » soit remplacé par « Rencontre » , bien qu'il y ait classement .

Dans « Point sur les activités –Football » , remplacer « 150 matches de Championnat » par « 550 matches » .

*Compte-rendu de la réunion « Comité Directeur/Commissions Techniques » du 30 juin 2010 adopté (6 pour - 5 contre des membres du Comité Directeur présents à cette réunion) .*

\*\*\*

Agnès Gautherin , Présidente du Comité Départemental , explique que , suite aux affirmations erronées , faites lors de la réunion du 30 juin 2010 , sur le rôle du Comité Directeur , et à sa mise en cause par certains élus , elle a jugé nécessaire et indispensable de faire appel à des personnes neutres et compétentes pour rappeler , sans parti pris , ce que doit être le fonctionnement statutaire et légal d'un Comité Départemental .

Elle indique qu'elle souhaite vivement que soit dissipé le différend né du fait que certains pensent que la remise en ordre du fonctionnement du Comité de l'Yonne est le reflet d'un manque de confiance .

En aucun cas , comme l'ont affirmé certains élus lors du Comité Directeur du 30 juin , ce sont les Commissions techniques qui orientent la politique du Comité Départemental .

Cela ne remet pas en question l'existence des CTD et leur rôle technique nécessaire au bon fonctionnement des activités , par contre , elles doivent suivre les orientations du Comité et également agir dans le respect statutaire et légal de l'association qu'est le Comité Départemental .

Elle indique d'autre part quelques dysfonctionnements financiers , parmi les nombreux qui ont été relevés , qui justifient une remise en ordre du fonctionnement du Comité et des Commissions Techniques :

- Dépenses supérieures à 400€ et projets non présentés au Comité Directeur .
- Pièces comptables non fournies alors que le fonds de fonctionnement de la CTD est entièrement utilisé .

## **A/ Interventions de Rémi Strasberg , Fabrice Sauvegrain et Antonin Cois**

En préliminaire , chacun a rappelé qu'il n'était pas là en moralisateur mais en tant que conseiller, afin d'aider à faire avancer le fonctionnement du Comité de l'Yonne qui , suite à des habitudes prises au cours des années , en raison du contexte engendré par les problèmes de la FOCEPY , en est « arrivé à certains dérapages ».

**Rémi Strasberg** a rappelé que lorsqu'on est membre du Comité Directeur , on est en permanence dirigeant de la fédération et que chaque élu doit accepter les divergences d'opinion et respecter la ligne de conduite définie par la majorité .

Le Comité Départemental a pour unique référence les Statuts Nationaux et départementaux.

Un seul principe : appliquer ce qui a été décidé . Le Comité Directeur fait des propositions à l'AG qui doivent être appliquées si elles ont été entérinées .

Il a également souligné que « notre difficulté , c'est d'être multisports » , même si , d'autre part , cela est également une richesse . Il précise que lorsque sont mises en place , dans les départements , des Commissions Techniques , c'est le fait de la volonté du Comité qui décide de créer des groupes de réflexion pour gérer les aspects techniques des activités à effectifs importants.

Dans le contexte actuel , il semble donc indispensable de faire un travail foncier en direction des CTD pour qu'elles prennent conscience qu'elles doivent suivre la ligne de conduite donnée par le Comité Directeur et rendre des comptes . Elles n'ont aucun droit d'indépendance et ne sont pas habilitées à gérer les finances qui reste de l'entière responsabilité du Comité Directeur . Cela implique donc que ces CTD ne possèdent ni compte bancaire ni carnet de chèques . Il faudra donc arriver à recadrer ce fonctionnement financier « peut-être pas demain mais après-demain » . La centralisation des comptes est indispensable.

Le fonctionnement financier doit être irréprochable et de la seule responsabilité du Comité d'autant que celui-ci , outre sa responsabilité pénale a une responsabilité morale vis-à-vis de ses salariés. « Certaines habitudes ne justifient pas la régularisation des choses ».

En réponse aux divers échanges sur les dysfonctionnements financiers , Rémi Strasberg rappelle que même si certaines entorses ont été faites avec de bonnes intentions ( pas de demande préalable d'autorisation de dépenses pour faire des économies) , celles-ci ne peuvent être acceptables , le principe qui prévaut sur le reste est le respect des règles fixées . « Pour évoluer, il faut que les CTD soient convaincues de la nécessité du respect du fonctionnement statutaire ».

Rémi Strasberg n'a aucun doute sur la volonté de chacun à vouloir défendre l'UFOLEP qui est menacée par la baisse générale des subventions . C'est donc pourquoi il faut rappeler avec précision le rôle du Comité Directeur qui défend des idées et des valeurs , celui des élus , les activités étant un moyen pour parvenir aux objectifs fixés mais en aucun cas une finalité .

En conclusion , Rémi Strasberg s'est dit satisfait de sa participation à cette réunion , les débats étant un enrichissement pour chacun .

**Antonin Cois** , chargé de recréer une antenne départementale de la Ligue , a souhaité construire un projet avec les secteurs sportifs (UFOLEP et USEP) qui ont permis , qu'après la mise en liquidation de la FOCEPY , la Ligue soit encore représentée sur le département .

Il a insisté sur l'aspect juridique du fonctionnement financier, soulignant que les Commissions Techniques ne peuvent avoir d'autonomie et qu'un contrôle des impôts ou de l'URSSAF, révélant des dysfonctionnements, pourrait coûter cher à l'UFOLEP.

Il rappelle qu'il est nécessaire qu'une Convention (accord cadre) soit signée entre l'UFOLEP de l'Yonne et la Ligue pour définir avec exactitude les droits et devoirs de chacun.

**Fabrice Sauvegrain** a fait des remarques similaires à celles de Rémi Strasberg et également insisté sur la nécessité de travailler pour rappeler le rôle du Comité Directeur et celui des CTD.

En conclusion de son intervention, il a souligné que lorsque l'on ne « se retrouve pas dans les objectifs fixés », il faut avoir le courage de « s'en aller ».

*(Remarque : Avant diffusion, Rémi Strasberg et Fabrice Sauvegrain ont pris connaissance de ce compte-rendu. Ils ont entériné la partie ci-dessus concernant leur intervention.)*

**B/ Suite à ces interventions et aux remarques qui en ont émané, il a été décidé de travailler « en deux temps » :**

### **I. Préparation :**

a) Le bureau auquel s'ajouteront Christiane Verrière, Louise Charue et J.Louis Hamen travaillera pour préparer un document pour

- expliquer les textes (Statuts et Règlements Intérieurs Nationaux et Départementaux).
- lister ce qui est fait correctement dans l'Yonne
- lister ce qui est « anti-statutaire » et faire des propositions pour corriger ces « dérives ».

b) Le même groupe (voir ci-dessus) travaillera sur « La Vie Sportive » (Rôle et fonctionnement des CTD).

### **II. Présentation de ce travail au groupe étoffé (Composition, voir ci-dessous)**

\*\*\*\*

*Groupe de travail étoffé  
« La Vie Sportive »*

Groupe constitué de : ( voir CR du CD du 29 avril 2010) : N.Durand – A.Gautherin – Louise Charue – J.C.Durand – C.Gonzalez – D.Vallée – J.Vié

Suite à la réunion Comité Directeur / CTD du 30 juin, il a été décidé d'étoffer ce groupe.

### **Comment constituer ce « groupe étoffé » :**

*Un seul groupe de travail car ce sera l'occasion pour chacun des membres de connaître l'ensemble des problèmes du Comité et des activités.*

a) Groupe initial (voir ci-dessus)

b) Licenciés de toutes les activités qu'il y ait ou non une CTD pour l'activité concernée.

Activités existant dans l'Yonne : Aéromodélisme – cycloport – VTT – cyclotourisme – football – auto – moto – APE – tennis de table – billard.

c) Afin que le groupe ne soit pas trop imposant (ce qui n'est pas efficace pour travailler), il doit comporter 2 licenciés maximum par activité.

Compte tenu des personnes déjà impliquées dans ce groupe, peuvent donc s'inscrire pour participer aux travaux

- . 2 licenciés aéromodélisme

- . 2 cyclotourisme
- . 2 VTT
- . 1 foot
- . 1 auto
- . 2 moto
- . 2 tennis de table

**Décision du Comité Directeur concernant la composition de ce groupe de travail : (11 pour - 0 contre - 0 abs) .**

d) Les CTD seront informées afin qu'elles sollicitent le nombre de volontaires concernés et leurs coordonnées pour diffusion des informations .

*Renseignements à fournir à la secrétaire du CD pour le 10 octobre 2010.*

\*\*\*\*

### Compétences des Commissions techniques

Le Comité Directeur rappelle que les CTD ne peuvent gérer que les activités relevant de leurs compétences techniques et inscrire à leur calendrier annuel que des manifestations pour lesquelles elles sont en capacité de donner aux clubs et aux pratiquants les conseils techniques et la réglementation en vigueur .

*Exemple : Pour les Sports Mécaniques , la CTD.Moto ne peut prendre en charge la pratique de la « Poursuite sur terre Auto » .*

Les Activités Cyclistes sont gérées par trois Commissions Techniques : Cycloport -VTT - Cyclotourisme . Chaque CTD gère uniquement l'activité qui la concerne . Les clubs qui souhaitent organiser un , deux , voire trois types de manifestations doivent le déclarer et se rapprocher de la CTD compétente qui est en mesure de lui donner les conseils techniques et la réglementation spécifique .

### Journée « Sport Famille » du 18 septembre 2010 à Tonnerre

- Gymnase du Collège Abel Minard – 10 h à 18 heures
- 17 h : Pot de l'amitié .
- Activités : voir affiche sur le site .
- Seront constitués des groupes de 10 à 15 personnes qui pratiqueront les activités par roulement ( durée de chaque activité : ½ heure).
- Rendez-vous des bénévoles à 8 h 30
- Seront présents : Agnès Gautherin – Danielle et Caroline Nicaise – Daniel et Françoise Malcuy – José Vié – M.Claude Moreau – Louise Charue - Océane.
- Les deux personnes qui proposeront l'activité « Boomerang » demandent 60€ pour la journée ( fournissent les matériaux pour faire fabriquer un boomerang que les participants emporteront) .  
*Accord du Comité Directeur .*
- Trois éducateurs PSY : 643,70€ pour la journée. *Accord du Comité Directeur .*

### Travaux du groupe « Multisports »

- Composition du groupe : Charly Gonzalez – M.Claude Moreau – José Vié – Daniel Vallée .
- « Multisports » = activités traditionnelles et surtout activités innovantes (tchouball ; kin-ball ....)
- Première réunion : Ont été répertoriées , dans ce domaine , les forces , les faiblesses de l'UFOLEP , les opportunités , les menaces .
- Trois projets :
  - . Multisports en Foyer de l'Enfance
  - . Multisports-Co Féminin en collaboration avec les maisons de quartiers . Programmer rapidement une réunion avec les associations UFOLEP de quartiers.

- Dans un premier temps , l'éducateur sera Charly.  
. Multisports « Adultes ».  
- Dans l'immédiat , travailler sur les deux premiers projets.

## Travaux du groupe « Sport Adapté »

### Réunion du 31 août 2010

#### Invités :

- Gérard MORETTI , Président du Comité Départemental du Sport Adapté ;
- Jean-Luc TOUSSAINT , Conseiller Technique National auprès de la fédération Sport Adapté .

#### Groupe de travail UFOLEP :

- Agnès Gautherin - Christiane Verrière - Danièle Nicaise - Nicole Durand -Charly Gonzalez – Jean.Claude Durand .

#### Objectif :

- Rencontres inter établissements spécialisés et/ou accueil au sein d'associations UFOLEP pour la découverte d'activités sportives variées et variant selon les possibilités des clubs d'accueil (Rythme à déterminer).
- Faire du sport associatif un outil de cohésion sociale .
- Permettre l'insertion par le sport.

#### Comment ?

- En mettant en place une pratique sportive régulière entre les établissements spécialisés et les associations UFOLEP .
- « Roulement » entre les structures d'accueil .
- Accueil (prêt des locaux et installations ; goûter ?) par l'établissement ou le club ; prise en charge des publics par des éducateurs spécialisés et des éducateurs sportifs.

#### Ce que cela implique :

- le Comité Départemental UFOLEP ne pouvant adhérer à la fédération Sport Adapté, il est nécessaire qu'il ait une association support pour prendre des licences auprès de cette fédération . Dans un premier temps, il semble que le CSP.Charmoy puisse être cette association du fait qu'il est affilié à la fédération Sport Adapté .

Dans un second temps , il faudra étudier la possibilité de proposer cette responsabilité à d'autres associations UFOLEP.

- la nécessité d'établir un calendrier commun (avec liste des activités proposées, lieu de rencontre .
- de présenter les modalités de participation au projet :
  - . Prise d'une licence UFOLEP et Sport Adapté avec certificat médical de non contre indication .
- l'engagement de frais : achat de matériel , intervention d'éducateurs , goûter...  
Donc chiffrer le coût de l'intervention et du matériel nécessaire (prêt ou achat).

Dans un premier temps, il semble que pourrait être sollicitées les associations qui proposent des activités telles que le roller , le tennis de table , l'aéromodélisme.... Il est donc indispensable de contacter rapidement les associations pour connaître celles qui souhaiteraient s'investir dans ce projet.

**Rédaction d'une convention** entre les deux Comités Départementaux .

Voir si une convention existe au niveau national entre l'UFOLEP et le Sport Adapté . Dans l'affirmative , la convention départementale Yonne ne serait donc qu'une déclinaison de la convention nationale .

**Prochaine réunion**  
**Salle de l'UFOLEP à Auxerre**  
**Jeudi 30 septembre 2010 à 14 heures**  
- G.Moretti , Président du Comité Départemental Sport Adapté  
- Groupe de travail UFOLEP

<b>Questions diverses</b>
---------------------------

- 1) Depuis plusieurs semaines , Marion ne répond pas aux messages qui lui sont laissés par l'UFOLEP . Nous ignorons donc ses intentions pour la saison prochaine alors que des associations sollicitent nos services .

*A l'unanimité ( 11 voix) , le CD décide de ne pas proposer un nouveau contrat à Marion.*

Cela va donc nécessiter l'embauche en contrat d'apprentissage d'un BP.JEPS.APT . Les tests au CREPS étant en cours , il faut attendre pour solliciter des candidats . Avant signature d'un nouveau contrat, il sera indispensable que la Présidente , ou le bureau , ait un entretien avec le(la) postulant(e) .

- 2) **Changement de catégories en Cyclo-cross – Règlement Sportif Départemental) en application du Règlement National (Montée aux points) .**

JC.Durand propose donc de monter ( en cyclocross exclusivement) sur 20 points en attribuant seulement des points aux trois premiers (1<sup>e</sup> = 10 pts ; 2<sup>e</sup> = 7 pts ; 3<sup>e</sup> = 6 pts) quel que soit le nombre de partants .

Cela revient au système précédent ( avec 20 points , un cyclocrossman pourra monter avec 2 victoires ou 1 victoire et 2 places ) .

Par contre , il propose qu'il n'y ait pas de montées sans au moins 1 victoire.

*Avis de la CTD sur ces deux propositions : favorable à l'unanimité.*

*Accord du Comité Directeur à l'unanimité (11 pour) .*

- 3) **Autorisation de double licence UFOLEP et FFC dans deux clubs différents pour le jeune Brice CANTIN :**

- pour la pratique du VTT et du cyclocross à l'UFOLEP à l'ASPTT.Auxerre

- pour la pratique du BMX à la FFC à l'Avenir de St.Georges .

*Le Comité Directeur accorde cette dérogation à l'unanimité ( 11 pour) du fait que la pratique du BMX n'existe pas à l'UFOLEP dans l'Yonne , sachant que ce jeune ne pourra pratiquer le VTT et le cyclocross à l'Avenir de Saint-Georges FFC .*

- 4) **Pour faciliter aux licenciés l'accès aux divers documents** utilisés par la délégation départementale ( affiliation , certificat médical ....) et les Commissions Techniques (bulletins d'engagements , feuilles de classements ....) , J.Claude Durand propose de créer une rubrique « FORMULAIRES » sur le site .

*Accord du CD à l'unanimité (11 pour) .*

Les diverses CTD vont être sollicitées pour fournir ces documents **avant le 20 octobre 2010**, en Word ou Excel . **Ne pas mettre ces documents en PDF** , cela pour permettre de retravailler éventuellement la présentation . **Il est absolument garanti qu'aucune modification de texte ne sera apportée.**

5) Le Comité Directeur met en garde les associations sur l'utilisation de photos faites au cours de leurs manifestations. Afin de se protéger d'éventuelles poursuites, il serait prudent que , lorsqu'elles envisagent de faire paraître des photos de participants, elles prennent la précaution de faire signer un formulaire « **Droit à l'image** ».

**6) Réunion de travail du Comité Régional :**

- AUTUN - Journée du samedi 09 octobre 2010 .
- Y participeront : Agnès Gautherin - Nicole Durand - Charly Gonzalez .

7) Réunion du mardi 07 septembre 2010 , organisée par le Conseil Général relayé par le CDOS (L'UFOLEP était représentée par la Présidente) pour la mise en place d'un « Pass'Loisirs » offert à tous les élèves de 3<sup>e</sup> . Ce « Pass'Loisirs » a une valeur de 50€ dont une partie est réservée à la pratique du sport au sein d'associations.

Il est indispensable que les structures intéressées (Comités Départementaux) signent une Convention avec l'organisme chargé par le Conseil Général de gérer ce Pass'Loisirs .

*Avis favorable du Comité Directeur à l'unanimité (11 pour).*

Fonctionnement - Tous les clubs pourront recevoir ces chèques qu'ils enverront à l'UFOLEP.Yonne . Celle-ci fera les démarches pour être payée par l'organisme de gestion puis remboursera les clubs concernés .

**8) Championnat Football Yonne.**

Suite à un malentendu , l'Alliance Nord n'a pu être inscrite dans le Championnat 2010/2011 . En effet , ce club s'étant scindé à l'inter-saison sans que la CTD en soit informée , celle-ci avait pensé que le nouveau club de Villeneuve la Guyard remplaçait l'Alliance Nord et n'avait donc pas fait de « relance » auprès de ce club au-delà du 15 août .

En raison de la constitution d'un groupe de 9 équipes , il pourrait être envisagé d'accepter l'inscription de l'Alliance Nord dans le Championnat 2010/2011 (Groupe E) et de « faire jouer ce club en lieu et place de l'exempt ».

*Compte tenu du malentendu évoqué ci-dessus , le CD demande à la CTD d'intégrer cette équipe dans le Championnat ( 10 votants , Louise Charue ayant quitté la réunion : 8 pour – 2 abst.).*

Un courrier sera adressé au responsable de l'équipe pour lui demander d'être attentif aux instructions envoyées par la Commission Technique et, en particulier, de respecter scrupuleusement les règlements de la fédération et les dates limite nécessitées par un bon fonctionnement de l'activité .

9) José Vié fait part à la Présidente de son étonnement de ne pas avoir été informé de la lettre qu'elle a adressée aux clubs en même temps que les documents de réaffiliation .

Il lui est répondu qu'un(e) Président(e) , de Comité ou d'association, est en droit de faire une communication personnelle aux adhérents sans avoir à demander l'avis du bureau .

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 23 h 50 .

La Présidente  
du Comité Directeur  
Agnès Gautherin

La secrétaire  
du Comité Directeur  
Nicolle Durand